



Mariage "gris"

Par DJEMS

Bonjour, Merci de vos réponses

Peut on qualifier mon mariage de "mariage gris" et donc en demander l'annulation lorsque j'ai découvert l'existence d'une relation adultérine prouvée, cachée, avant notre mariage, qui a perduré pendant notre mariage et après notre séparation? je suis en instance de divorce pour faute: adultère et abandon de domicile. durée de mariage 6 ans et 1 enfant.

Par ESP

Bonsoir

Je ne pense pas, car un mariage gris, c'est quand l'autre ne cherchait uniquement qu'à obtenir un avantage calculé, notamment un titre de séjour ou un visa grâce à ce mariage.

L'adultère est autre chose et avec la procédure en cours, vous êtes sur l'action adéquate, je pense.

Par DJEMS

merci de votre réponse, en effet c'est le cas puisque elle a obtenue la nationalité Française par Mariage afin d'intégrer l'éducation nationale et l'enseignement en passant le CAPES.....

Par ESP

Qu'en dit votre avocat ?

Par DJEMS

Bonjour, mon avocat me conseil de saisir le procureur de la République par courrier. ma démarche ici, sur ce site est d'avoir d'autres avis éclairés et juridiques avant de saisir le procureur et éventuellement aller plus loin dans mes démarches.

Ma volonté est de faire ANNULER LE MARIAGE.

merci....

Par moucheron

Bonjour. Un membre de ma famille, célibataire âgé sans descendance et aujourd'hui décédé a été victime d'un mariage gris il y a plusieurs années. L'épouse, vraisemblablement bien conseillée, envisageait de piller le patrimoine de toute la famille. Elle n'a pas obtenu la nationalité française pour conditions de durée de vie commune non remplies. La famille, disposant d'un délai de 30 ans, a demandé l'annulation du mariage pour vice de consentement, article 146 du Code civil.

L'affaire est allée jusqu'à la Cour de cassation de Paris qui cassé et annulé le jugement de première instance et celui en appel qui reconnaissaient l'intention patrimoniale mais maintenaient l'intention matrimoniale. La famille a dû affronter nombre de mensonges diffamatoires et accusations pour lesquels il a fallu apporter des preuves et des témoignages illustrant leur irrecevabilité. Il faut être patient, digne et déterminé. L'un des buts association A.N.V.I est de lutter contre l'escroquerie au sentiment. Je vous conseille d'étudier les exposés d'Aurélien Bamdé sur le sujet.

Par Nihilscio

Bonjour,

existence d'une relation adultérine prouvée, cachée, avant notre mariage, qui a perduré pendant notre mariage et après notre séparation

La seule preuve de cette liaison ne suffira pas pour faire annuler le mariage.